L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

VENDREDI 24 MAI 1878.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 24 mai.—Temps: pas de changement dans la pression atmosphérique, vent variant du sud-ouest au sud-est, temps clair ou partiellement couvert.

Température, 23 mai 1878.

Termomètre de C. Duhamel, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	74	23
Midi	82	28
3 P. M.	87	30
6 P. M.	84	29

Départs.—Voyageurs partis par la ligne favorite de Mobile: Mlle Louise Phillips, pour San Francisco; R W Rogers et famille, New York; J A Clark, Jacksonville; Meridith Sullivan, Savannah; James Legendre, Europe via New-York; J R MacMurdo, Richmond; Mme E Walters, New York; Geo Ray, St-Louis; Mlle A M Campbell, Charleston; Juge E Bermudes et famille, Europe via New-York; J A Marshall, Jacksonville; L T Turner, Savannah; A Marks, Europe via New York.

Liste des passagers partis par la grande route populaire de Jackson: J N Cummings, Cairo: Mme E J Hamilton, Sources; A LeDuc et femme, Chicago; M E Carey et famille, do; G A Chase, Boston; J Hull et famille, du Mexique pour l'Europe, St. Louis; W T Brown, do, Boston; H Camacho, do; A Urgarte, do, New York; B A Dorcas, do, do; Nicolas del Campo, do, do; John Hull et famille. St Louis; Henry Fox, Louisville; A P Ruiz, (du Mexique), New York, Jas Dunn, Louisville; John E Stone, St Louis; W L Walker, New York; J T Morrison, Boston; G T Brownlee, Chicago; J Nuyer, San Francisco; S Hilleart. Europe via New York; C L Chapotel, do; Mrs Z Besanti, do; J Brnarchald, do; E S Burbe, Europe via New York; Jas Anderson et un enfant, Shreveport; J Boe et femme, New York; C J Back; St Louis; Mme Mansfield, San Francisco; W O Harrison et femme, Cincinnati; Wm Crouzat, Sources Chandes; Rév Dr Palmer et famille, Clarksville; A Koening, New York; T Los Sellon, St Louis; Cap L Tosier et famille, du Revenue catter Dix, New York; N M Cosley, St Louis; A Slidell New York, R S Rickby, St Louis; M Collado, du Mexique, New York.

Appel.—Nous avons annoncé hier que le juge Rogers avait refusé une nouvelle audition de cause dans l'affaire de la ville contre la Banque du Sud, sans donner de raisons; nous annonçons aujourd'hui que la Banque a interjeté immédiatement appel à la Cour Suprême après avoir fourni la caution demandée qui ne s'élève pas à moins de $130,000. Cette caution a été signée par trois directeurs de la Banque, MM. Bradish Johnson, W. C. C. Claiborne et John T. Moore, conjointement. Il faut que ces messieurs aient une grande confiance dans la bonté de leur cause pour avoir assumé à eux trois le fardeau d'un cautionnement si considérable; nous croyons en effet qu'ils n'ont rien à craindre.

L'affaire est des plus simples. Il s'agit de savoir si un mandataire est responsable des opérations ordonnées par son mandant, et si pour les dépôts qu'il reçoit à la condition de les rendre ou de les débourser suivant l'ordre qui lui sera donné, un agent fiscal peut opposer un refus et entraver ainsi les règlements financiers de la ville. Les paiements faits par la Banque du Sud par ordre des autorités municipales avaient été approuvés par les deux plus éminents jurisconsultes de l'époque, MM. Roselius et Philip, et par quatre administrations successives, celle du maire Conway, celle du maire Flanders qui dura trois ans, celle du maire Wiltz et celle du maire Leeds dont faisait partie M. Pilsbury, le maire actuel.

En outre l'opération commandée par les deux conseils d'alors, le conseil des aldermen et le conseil des assistants aldermen, et exécutées par l'agent fiscal, fut une des meilleures que la ville ait jamais faites dans ces dix dernières années et même la meilleure, car les bons de ville n'ont cessé de baisser depuis. Et c'est cette opération ordonnée honnêtement et faite honnêtement, de bonne foi et avec une loyauté parfaite, qu'on exhume aujourd'hui au détriment d'un agent fiscal non responsable en pareil cas, et dont on veut absolument faire une victime! Nous ne doutons pas que la Cour Suprême ne redresse cette prétention étrange et ne rende au droit ce qui lui appartient.

Accident.—Hier matin, l'officier H. Dants, du Troisième Precinct, a fait partir accidentellement un coup de son pistolet en essayant d'enlever les cartouches de l'arme et une balle l'a atteint à l'index et au pouce de la main gauche, rue Erato 388, où l'officier demeure. Il a reçu l'assistance du Dr Beard, médecin de ville.

Un duel empêché ou retardé.—Mercredi soir, à 3 heures, l'attention des officiers Rogers et Leahy du precinct de la banlieue, a été attirée par un cabriolet qui se dirigeait rapidement du pont de la rue Esplanade au coteau de la Métairie. Les officiers ont suivi le véhicule et en ont vu descendre deux hommes à un demi mille du Bayou. Plusieurs autres les attendaient en cet endroit. Après une courte conversation, ils se sont tous dispersés paisiblement. Une courte épée a été vue dans le cabriolet par l'officier Leahy qui est sous l'impression qu'un duel devait avoir lieu, mais qu'il a été empêché par la présence de la police.

A l'hôpital à 82 ans.—Un marin, nommé Thomas Mass, âgé de 82 ans, et natif de la Tasmanie, dans l'Australie, s'est rendu mercredi à la station du Sixième Precinct, et après avoir dit qu'il était malade et sans ressource, a demandé à être envoyé à l'hôpital. Il a raconté à l'officier commandant qu'il était employé comme marin à bord du steamer anglais Harlan, mouillé près la rue Jackson, que l'officier avait refusé de lui donner une assistance médicale et qu'il avait voulu le forcer à travailler, et, que ne le pouvant pas, il désirait être envoyé à l'hôpital. Le wagon de charité a été appelé et le vieillard malade a été transporté à l'hôpital.

Brûlée à mort.—Mme Mary Gilroy, demeurant au coin des rues Alix et Powder, à Alger, qui avait été grièvement atteinte le 20 mars dernier, par l'explosion d'une lampe à huile de charbon, est morte mercredi soir sur les 8 heures.

Un lougre qui chavire.—Le lougre America, qui était remorqué dans le nouveau Bassin par un attelage de mulets a chaviré près du Black Bridge, et le mât frappant un poteau de lanterne l'a détruit.

Politiciens en conseil.—Le comité démocrate de paroisse a pris des mesures pour l'entière révision des listes électorales et l'enregistrement des votants du parti conservateur démocrate de la paroisse, avant de procéder à une élection dans chaque ward d'un club central, avec les officiers usuels.

Les marchands de liqueurs.—Les membres de cette association se sont réunis en grand nombre dans la salle du Colysée, sous la présidence de Mr Hollander, assisté de Mr Stella secrétaire. La question était de savoir s'il fallait résister à la licence d'Etat et à la taxe du Moffet Register à la fois, ou payer la première et repousser l'autre comme inconstitutionnelle. Le Capt. Joe Walker a expliqué clairement la situation. Il a conseillé de payer la licence et de résister au Register. Son affaire, en connexion avec cette dernière, sera appelée aujourd'hui et la décision de la Cour Suprême réglera l'affaire.

Les marchands de liqueurs veulent aussi faire du Register une machine électorale. Ils ne voteront pas pour ceux qui ont voté pour le Moffett.

Les bateaux de vidanges.—Le Dr Choppin, président du Bureau de Santé, a informé le maire que les bateaux de vidanges au lieu d'aller au milieu du courant décharger leur contenu, comme cela est requis par la loi, persistent à le vider près de terre. Le maire a promis au Dr Choppin de faire exécuter avec rigueur la loi No 14 de 1877.

—On lit dans le *Courrier de San Francisco* du 7 mai:

Le steamer de guerre de la marine italienne, le Christofore Colombo, capitaine Napoléone Canevaro, est entré dimanche dans notre port, venant sous vapeur de Honolulu en dix jours. Ce navire est armé de 5 canons, porte à son bord 15 officiers et 185 hommes d'équipage, possède une machine de 4,000 chevaux-vapeur et jauge 2,500 tonnes.

Le Colombo a quitté Venise en janvier 1877, pour entreprendre un voyage autour du monde. Après avoir traversé l'isthme de Suez et visité alternativement l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles Philippine, la Chine, le Japon, la Sibérie, les îles de la Société, Honolulu et enfin San Francisco, ce steamer, après un séjour d'un mois environ dans ce port, continuera son voyage en passant par le cap Horn et visitant tous les ports intermédiaires jusqu'à son retour à Venise.

OFFICIEL

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session extraordinaire de 1878.

No 4.] LOI

Pour amender et décréter de nouveau la section douze de la loi numéro cinquante-huit, approuvée le 11 avril 1877, intitulée: loi pour rappeler une loi intitulée: loi pour régler la conduite et maintenir la liberté et la pureté des élections, etc.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent: Que la section douze de la loi numéro cinquante-huit, approuvée le 11 avril 1877, soit amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: Sect. 12. Que le ou avant le premier lundi de mai 1878, le gouvernement de ville de la Nouvelle-Orléans divisera, par ordonnance, la dite ville en precincts d'élection, dans les divers wards et, dans ce but, par ordonnance, arrangera les limites des wards ainsi que cela sera jugé convenable pour établir les precincts d'élection qui, lorsqu'ils seront établis, seront les limites des wards, chacun des dits precincts devant être composé d'ilets contigus, et chaque precinct devant être arrangé de manière à contenir cinq cents votants enregistrés, autant que cela sera praticable, d'après l'enregistrement immédiatement précédent; il établira un collège électoral seulement dans chaque precinct et fera publier une description exacte des limites de ward et des precincts d'élection dont il est question ci-dessus, dans les dix jours avant toute élection; il donnera, par publication dans trois journaux quotidiens, l'indication de l'endroit où seront placés les collèges électoraux dans chaque precinct, lesquels collèges seront, autant que possible, dans le centre du precinct; les limites et les precincts étant fixés comme il est dit ci-dessus, et ne pouvant être changés dans les six mois avant aucune élection générale.

Sect. 2.—Décrètent que toutes lois ou parties de lois en conflit avec cette loi soient et sont par la présente rappelées et que cette loi aura son effet aussitôt qu'elle aura été adoptée.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 25 mars 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme;
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 5.] LOI

Pour rappeler la loi numéro cent quarante de la session extraordinaire de 1877; pour créer un bureau d'Ingénieurs d'Etat; pour définir leurs pouvoirs et devoirs; lever une taxe de un mill pour des objets de levée et d'améliorations publiques; diviser l'Etat en districts de levée; pourvoir à la nomination de Bureaux de commissaires de levée et prescrire leurs devoirs et pouvoirs; autoriser l'établissement d'une taxe de district de levée, ne devant pas excéder un mill sur produits; investir les juris de police du contrôle des levées et des travaux publics accomplis dans tout l'Etat; imposer certains devoirs au gouvernement de l'Etat et pourvoir à la clôture de la crevasse du Bonnet-Carré.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent, Qu'une loi intitulée: loi pour créer un bureau d'Ingénieurs d'Etat, approuvée le neuf mai, mil huit cent soixante-et-dix-sept, (1877) soit et est par la présente, rappelée.

Sect. 2.—Décrètent en outre que le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane sera autorisé à nommer trois ingénieurs, dont l'un sera connu comme ingénieur en chef, et deux assistants-ingénieurs, dont le terme d'office sera de quatre ans à partir du jour de leur nomination. L'ingénieur en chef recevra un salaire de trois cents piastres par mois, et les deux assistants deux cent cinquante piastres chacun. Il sera du devoir des dits ingénieurs de faire une reconnaissance exacte des cours d'eau, et des travaux publics et levées de l'Etat; la dite reconnaissance devant être complétée aussitôt après que les hautes eaux se seront retirées de manière que le travail soit possible, afin que les contrats pour travaux puissent être adjugés et l'exécution commencée aussitôt que faire se pourra. Ils feront au gouverneur de l'Etat un rapport sur les améliorations nécessaires et sur les levées qui seront d'une importance majeure à construire pour l'Etat en général et qui sont au-dessus des moyens des autorités paroissiales. Ils fourniront aussi dans le dit rapport les estimations et les spécifications des travaux qui devront être exécutés.

Sec. 3.—Décrètent que le gouverneur de l'Etat sur le reçu du rapport des ingénieurs d'Etat avec les estimations et spécifications, ainsi que cela est fixé par la précédente section, annoncera qu'il recevra des propositions pour telles améliorations et constructions de levées recommandées par le dit rapport et adjugera les contrats aux plus bas soumissionnaires responsables, qui donneront pour garantir l'exécution de leurs contrats les cautions requises par le gouverneur; pourvu que le montant total du travail de levée donné par contrat en vertu des clauses de cette loi ne dépasse pas le montant de la taxe ci-après établie. Et dans le cas où ce montant ne sera pas suffisant pour payer le travail recommandé par les dits ingénieurs, le gouverneur contractera pour tel travail, recommandé par eux, qu'il considérera comme étant de la plus grande importance pour la plus grande étendue de territoire possible. Les dits ingénieurs adresseront aux juris de police de chaque paroisse où des reconnaissances de levées sont faites, un rapport sur l'étendue des réparations nécessaires que devront opérer les dits juris de police, avec les estimations et spécifications, et feront, en addition à leurs devoirs comme ingénieurs d'Etat, telles reconnaissances et exécuteront tels services qui pourront être requis par les autorité paroissiales dans les réparations et constructions de levées et autres travaux publics.

Sec. 4.—Décrètent que les travaux exécutés par contrat, comme il est dit ci-dessus, quand ils seront achevés, seront examinés et mesurés par l'ingénieur d'Etat chargé de ces travaux, qui, s'ils ont été exécutés conformément au contrat, délivrera aux entrepreneurs son certificat montrant le travail fait suivant le contrat, et sur la présentation de ce certificat, approuvé par le gouverneur, l'auditeur des comptes public, donnera pour le payement son mandat sur le fonds général des ingénieurs, ou sur le fonds de levée du district où le travail pour lequel le mandat est donné peut avoir été fait, et le trésorier d'Etat est requis, par la présente, de recevoir ces mandats des collecteurs de taxes d'Etat en règlement de leurs comptes.

Sec. 5.—Décrètent, en outre, que le bureau des ingénieur d'Etat, créé sous les clauses de cette loi, se chargeront des registres et archives du département actuel de l'ingénieur d'Etat et les conserveront. Leurs salaires seront payés mensuellement sur tous fonds désignés ci-après, sur leurs propres mandats, approuvés par le gouverneur, et leurs comptes de frais de voyage seront payés de la même manière, sujets également à l'approbation du gouverneur.

Sec 6.—Décrètent, en outre, qu'afin de pourvoir aux fonds pour les travaux à faire, ordre sera donné à l'auditeur de lever annuellement, après 1878, une taxe d'un mill sur toutes les propriétés taxables de l'Etat, pour des objets de levée, laquelle taxe constituera et sera connue comme le fonds général de l'ingénieur, et sera collectée de la manière prescrite pour la collection des autres taxes de l'Etat.

Sec. 7.—Décrètent, en outre, que l'Etat sera divisé, pour objets de levée, en cinq districts de levée, composés des terres alluviables, dans les limites suivantes, savoir: Le district No un, se composant de toutes les paroisses et parties de paroisses situées à l'est du Mississippi et au sud et à l'ouest des collines de la ville de Bâton-Rouge à la mer, sans y comprendre la paroisse d'Orléans, savoir: partie d'Est-Bâton-Rouge, partie d'Ascension, partie de St-Jacques, partie de St-Jean-Baptiste, partie de St-Charles, partie de Jefferson, partie de St-Bernard et partie de Plaquemines. Le district No deux, se composant de toutes les paroisses ou parties de paroisses, entre le Mississippi, le Bayou Lafourche et le Golfe, savoir: partie d'Ascension, partie de St-Jacques, partie de St-Jean-Baptiste, partie de St-Charles, partie de Jefferson, partie d'Orléans, partie de Plaquemines, partie d'Assomption et partie de Lafourche. Le district No trois, se composant de toutes les paroisses ou parties de paroisses au sud de la Rivière Rouge, et entre le Mississippi et Lafourche, à l'est, et la ligne de township divisant les rangées quatre et cinq à l'est, au Bayou des Glaises, le long du Bayou des Glaises au Bayou Rouge, le long du Bayou Rouge à la rivière Atchafalaya, de l'Atchafalaya à la limite nord de St-Martin, le long de cette ligne au Têche, et de là au Têche à l'ouest savoir: partie des Avoyelles, Pointe-Coupée, Ouest-Bâton-Rouge, Iberville, partie d'Ascension, partie de St-Landry, partie de St-Martin, partie d'Ibérie, partie de Ste-Marie, partie d'Assomption, partie de Lafourche et Terrebonne. Le district No quatre se composant de toutes les paroisses entre le Mississippi à l'est, et le bayou Macon et Tensas, [illegible] à l'ouest, savoir: Est-Carroll, Madison, Tensas et Concordia. Le district No cinq se composant de toutes les paroisses et parties de paroisses entre le bayou Macon et Tensas, à l'est, et la rivière Ouachita, le bayou [illegible], le lac Catahoula, le bayou [illegible] à l'ouest savoir: Ouest-Carroll, Morehouse, partie d'Ouachita, partie de Caldwell, partie de Catahoula, Richland et Franklin.

Sec. 8.—Décrètent en outre, que le Gouverneur nommera un Bureau de commissaires de levée, composé d'un membre de chaque paroisse comprise entièrement ou partiellement dans le district. Les commissaires ainsi nommés, resteront en place pendant deux ans et serviront sans rétribution autre que leurs frais actuels, pendant qu'ils rempliront leurs devoirs publics requis d'eux en vertu de la loi. Cette rétribution sera payée sur leurs propres mandats, accompagnés d'un compte certifié sur les fonds du district de levée auquel ils appartiennent. Ces bureaux se réuniront annuellement à un endroit de leurs districts respectifs indiqué par le Gouverneur, le ou avant le premier jour d'août, et telles autres fois que le Gouverneur convoquera des réunions extraordinaires. Une majorité des membres composant chacun de ces bureaux formera un quorum et ce quorum est autorisé, en dehors de leur pouvoir d'organisation et d'accomplissement des autres devoirs prescrits, à imposer et collecter une amende qui ne sera pas au-dessous de deux cent cinquante piastres sur tous les membres absents qui auront signifié leur acceptation de la nomination. Le président du jury de police de toute paroisse de laquelle le commissaire du district de levée est absent, nommera un citoyen de la paroisse pour remplir temporairement la vacance. A chacune de ces réunions le Bureau des Ingénieurs d'Etat présentera un devis des travaux de levée requis dans ce district, exposant en même temps le montant du fonds général de levée qui sera disponible. Le bureau des commissaires de district procédera alors à fixer, par vote de majorité, le montant du fonds de district qu'il lèvera, et dans ce but il est autorisé par la présente et a le pouvoir de lever une taxe n'excédant pas un demi de un pour cent *ad valorem* sur le coton, le sucre, la mélasse, le ris et le tabac et sur tout autre produit cultivé dans un but d'expédition et de vente et un mill *ad valorem* sur toutes les propriétés foncières taxables dans ces divers districts. Il prescrira en même temps la manière suivant laquelle cette taxe sur les produits sera collectée, et fournira aux divers collecteurs de taxe dans leur district des instructions écrites indiquant le mode et la manière suivant lesquels la taxe sera collectée et ces instructions auront force de loi. Aucune taxe ne sera levée sur aucun produit cultivé et gardé pour la consommation locale; pourvu que pour les paroisses de Caddo, Bossier, Rivière Rouge, De Soto, Grant et Rapides, aucun bureau de commissaires de levée ne soit nommé; mais chacune des dites paroisses formera un district séparé et dans chacun de ces sous-districts le jury de police s'acquittera séparément, pour sa propre paroisse, des devoirs assignés aux bureaux des commissaires de levée dans les autres districts, et il sera autorisé par la présente à agir séparément ou conjointement, comme il l'entendra ou pourra le décider; *pourvu que en outre* dans le quatrième district la taxe sur les produits puisse être portée à un pour cent *ad valorem*.

Sec. 9.—Décrètent en outre que la taxe sur les produits et les propriétés, ainsi levés et collectée, sera versée au trésor de l'Etat et sera connue comme le "Fonds de District de Levée." Le montant levé dans chaque district sera tenu séparé et sera dépensé seulement en travaux dans le district où elle sera collectée; pourvu que tout reste non dépensé pour l'année où la taxe a été levée passe au crédit du district pour les années futures.

Sec. 10.—Décrètent en outre que les juris de police des diverses paroisses de l'Etat sont investis par la présente de la gestion et du contrôle de toutes les levées publiques de l'Etat et de tous les travaux publics exécutés qui pourront requérir des soins de police pour protection et conservation, et ils sont par la présente autorisés à et même requis de faire tels règlements qui seront nécessaires et convenables pour leur réparation, conservation et protection; et dans ce but ils sont investis du pouvoir et de l'autorité de nommer des watchmen et gardes pour les levées et autres travaux publics, pendant les périodes de danger imminent; de distribuer les travaux pour la réparation des levées et autres améliorations publiques entre les citoyens de la paroisse sujets aux corvées de route, suivant les lois de l'Etat et de la paroisse sur les routes, et de la même manière sous tous les rapports que si les levées et autres travaux publics étaient une partie des chemins publics de la paroisse; et ils auront aussi le pouvoir, dans les cas de crevasse ou de danger imminent de crevasse, d'appeler tous les bras de la paroisse entière, ou le nombre de bras nécessaire et de les concentrer sur le point du danger et de les y tenir employés aussi longtemps qu'il le faudra pour écarter le danger ou jusqu'à ce qu'il soit évident que le danger est écarté; pourvu que pour ce service d'urgence ainsi rendu, toutes les personnes appelées et employées soient payées sur un taux qui sera fixé par le juri de police, mais pas au dessous d'une piastre et pas au-dessus de deux piastres par jour, pendant le temps qu'elles seront employées; et toute personne qui refusera de servir dans ce temps d'urgence, quand elle aura été dûment prévenue, sera, sur la preuve d'un tel refus, condamnée à une amende de deux piastres et demie par jour.

Sec. 11—Décrètent en outre que les deux fonds, le fonds général de levée et le fonds de district de levée seront dépensés par le gouverneur sous les clauses de cette loi; pourvu que dans le cas où un district refuserait de se conformer aux estimations et devis du Bureau des Ingénieurs d'Etat, ledit district n'ait aucun droit à aucune portion du fonds général de levée.

Sec. 12—Décrètent en outre que lorsque les trois quarts (3|4) du montant requis pour fermer la crevasse de Bonnet Carré, suivant l'estimation du Bureau des Ingénieurs d'Etat, auront été souscrits ou alloués par les corporations ou des personnes intéressées à cette clôture, autres que la ville de la Nouvelle-Orléans, et y compris les propriétaires de terres inondées par cette crevasse, les propriétaires des comtés riverains dans le Mississippi, et la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago, le conseil communal de la ville de la Nlle-Orléans sera et est par la présente autorisé à allouer le quart restant et tout le fonds sera déposé au trésor de l'Etat, pour être dépensé par le Bureau des Ingénieurs d'Etat à fermer la crevasse.

Sec. 13—Décrètent en outre que cette loi aura son effet et sera mise en vigueur aussitôt qu'elle aura été adoptée.

[Signé] LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
[Signé] LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 26 mars 1878.
[Signé] FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

La grande route de Jackson offre cette saison de grands avantages aux voyageurs allant en Europe ou dans l'Est. Il devrait être su de tous que cette route a été considérablement améliorée depuis quelques années; qu'elle a été, à vrai dire, presqu'entièrement reconstruite. Elle a maintenant des rails en acier reposant sur de nouveaux ties (bois de traverse) dans un excellent lit. Ces avantages permettent aux trains d'y circuler avec autant de vitesse que sur aucune autre ligne entre la Nlle Orléans et New York, avec une entière sécurité et sans que la rapidité de la course soit apparente.

Les connections de Cincinnati et de Chicago se faisant avec les plus belles lignes du monde.

Le train partant à 6 heures du soir, une *heure plus tard* que le train de toute autre ligne, arrive à New York en même temps que le train de la ligne rivale la plus rapide.

Il n'y a pas de train sur aucune ligne qui vous mène sans changement de car à New-York. Sur la route de Jackson il n'y a qu'un changement de Pullman, changement qui a lieu au Union Depot de Cincinnati, Chicago ou St. Louis.

Les voyageurs allant directement à New-York par la voie de Jackson, jouissent d'un admirable coup-d'œil et de l'air frais des montagnes Alleghany. Ceux allant par Chicago passent en plein jour en vue des chûtes du Niagara et ne sont également assujettis qu'à un seul changement de Pullman entre la Nouvelle-Orléans et New-York.

—Le *Journal de Rouen* vient de faire une perte douloureuse: M. Degouve-Denuncques est mort à Compiègne, où il avait été s'installer momentanément, dans l'espoir de réparer ses forces épuisées.

Depuis quelques mois, la santé de M. Degouve-Denuncques s'était gravement altérée. L'écrivain était obligé de dicter les lettres qu'il adressait au *Journal de Rouen*.

M. Degouve-Denuncques n'avait que soixante-huit ans; il était né à Douai. Son père, magistrat de la Cour de Paris, jouissait dans tout le Pas-de-Calais d'une considération et d'une popularité méritées qui lui valurent, sous le règne de Louis-Philippe, l'honneur de représenter à la Chambre des députés les électeurs libéraux de ce département.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES À L'ABEILLE.

AFFAIRES D'ORIENT.

Mouvement en avant des Russes.

La ligne de démarcation sera établie par une commission mixte.

Constantinople, 23—Les troupes russes ont continué aujourd'hui à avancer dans la direction de la forêt de Belgrade. Le général Skobeleff, renforcé par de l'artillerie, a stationné les troupes dans le voisinage d'un cours d'eau.

Osman, Baker, Fuad et Moukhtar Pachas ont inspecté ensemble les lignes turques et ont ordonné au détachement placé en avant de ne pas se retirer.

Une commission mixte sera chargée d'établir la ligne exacte de démarcation pour les deux armées.

Grand incendie à Constantinople.

Constantinople, 23.—Un incendie a éclaté, hier soir, dans le voisinage de la Sublime Porte, détruisant une grande portion des édifices, entr'autres les bâtisses occupées par le ministère de la justice, par le conseil d'Etat et par le ministère des affaires étrangères, ainsi que les bureaux du grand vizir.

Les archives ont été sauvées. On croit que le feu a pris accidentellement.

Nouvelles générales décidément à la paix.

Entrevue du comte Schouvaloff et de lord Salisbury.

Londres, 23.—Le comte Schouvaloff a eu une entrevue, aujourd'hui avec le marquis de Salisbury, ministre des affaires étrangères.

Une dépêche de St. Pétersbourg au Standard dit que le prince Gortschakoff est mieux et espère pouvoir être présent au Congrès, dont la réunion semble être certaine.

Le correspondant du News à St Pétersbourg dit que l'opinion générale est que le comte Schouvaloff a été chargé de transmettre à Londres des propositions amicales qui forment la base d'une solution définitive de la question d'Orient.

Le secret maintenu par lui sera gardé jusqu'à ce que son gouvernement aura reçu la réponse de Londres.

Comme cette réponse ne sera pas télégraphiée, mais expédiée par un courrier, on ne saura rien de positif avant une semaine.

L'agence russe déclare aussi qu'il serait difficile de savoir quelque chose de la mission du comte Schouveloff avant une semaine.

On affirme avec autorité que le comte Schouvaloff apporte des propositions nouvelles du Czar faites en termes conciliants, suggérant que toutes les questions concernant la Turquie d'Europe soient soumises à l'arbitrage du Congrès, et que les questions concernant la Turquie d'Asie soient réglées par la Russie et l'Angleterre seules.

L'autonomie de la Bulgarie.

Londres, 23—Une dépêche de Vienne au Times rapporte que le général Korsakoff, gouverneur-général de la Bulgarie, a lancé une proclamation annonçant sa nomination par le czar et déclarant qu'il se dispose à compléter l'organisation autonomique du pays et à préparer l'élection d'un prince. Il dit que pour le moment il est indispensable d'employer des Russes ayant des connaissances administratives, mais que lorsque l'organisation aura été complétée les Bulgares pourront être employés également.

La mission du comte Schouvaloff.

Londres, 23.—Le correspondant du Daily Telegraph dit qu'il apprend d'une source certaine que quoique le comte soit porteur de nouvelles propositions, il n'a pas obtenu tout ce qu'il désirait. On croit cependant qu'il a réussi jusqu'à un certain point.

St-Pétersbourg, 23.—L'agence russe conseille d'accepter, sous toute réserve, les rapports et les télégrammes des journaux étrangers relativement à la mission du comte Schouvaloff, et dit qu'il n'y a qu'à attendre quelques jours encore pour connaître la vérité.

Les mouvements stratégiques du général Todleben.

Londres, 23.—Le correspondant du Times à St. Pétersbourg télégraphie ce qui suit: "Comme nous sommes encore loin d'être certains de la paix, quoique tout semble indiquer maintenant qu'une solution pacifique se prépare, de grands préparatifs militaires continuent à être faits, parce qu'on pense que même si la guerre est évitée, ces préparatifs serviront à ajouter à l'influence de la Russie au Congrès.

L'activité du général Todleben et son importunité au sujet des forteresses ne doivent donc pas être considérées comme indiquant que la mission du comte Schouvaloff n'a pas abouti.

Un correspondant du Times à Vienne télégraphie ainsi:

"Il est vrai que les efforts du comte Schouvaloff auront probablement pour résultat de fournir une base pour de nouvelles négociations. Dans l'intervalle les préparatifs militaires devant Constantinople continuent avec vigueur. Les Russes ont une tendance à avancer graduellement sur la capitale et tiennent les Turcs continuellement en alerte. Des renforts de troupes fraîches traversent tous les jours la Bulgarie et la Roumélie.

Odessa est pleine de soldats, et l'on expédie avec la plus grande rapidité des canons et des fournitures de guerre par Bergas, sur la mer Noire, ou par la voie ferrée de la Roumanie et de la Bulgarie.

Les Turcs ne sont pas inactifs de leur côté. Ils ont fait venir des renforts de l'autre côté du Bosphore où ont maintenant cent trente bataillons pour garder les lignes du Nord.

Des canons de siège ont été transportés des batteries du Bosphore, tandis que les batteries sur la côte asiatique ont été encore augmentées, afin de former, avec l'aide de la flotte, une seconde ligne de défense, derrière laquelle les Turcs se retireraient au besoin, quoique leur confiance de pouvoir maintenir leurs positions en cas d'attaque semble grandir chaque jour.

Le Vakit et le Bassiret, deux journaux de Constantinople, publient une lettre d'Osman Pacha, dans laquelle il nie avoir jamais dit que Constantinople ne saurait être défendu avec succès contre une force considérable des Russes, et déclare, au contraire, qu'il ne se soumettrait jamais à la honte de se retirer devant un ennemi très affaibli par la maladie et les fatigues.

Constantinople est calme. L'excitation momentanée causée par la tentative insensée d'Ali Suavi a disparu et les craintes relatives à un coup de main de la part des Russes n'existent plus depuis qu'on sait qu'il est question de former une commission mixte pour établir une ligne de démarcation entre les deux armées.

Le correspondant du Times à Pera dit que les Russes continuent à recruter en Pirée. Les Grecs qui sont enrôlés comme Bulgares sont exaspérés de ce que leur nationalité ne soit pas reconnue.

[illegible] encore avancé leur ligne entière, sans cependant empiéter sur la zone neutre. Des matériaux de guerre continuent à arriver au camp russe en immense quantités.

L'armée serbe sur un pied de guerre.

Belgrade, 23.—L'armée serbe est complètement sur un pied de guerre. Toutes les troupes disponibles ont été envoyées à la frontière de la Bosnie et à l'ancienne Servie.

Vienne, 23.—La Correspondance Politique dit que la Russie a promis un subside considérable pour le chemin de fer de Belgrade. Le gouvernement serbe a donné en conséquence des ordres aux fournisseurs de l'armée.

L'Autriche adopte les vues de l'Angleterre.

Londres, 23.—Le correspondant du Daily Telegraph à Vienne, dit que le comte Andrassy et ses collègues ont adopté graduellement les vues de l'Angleterre quant aux conditions nécessaires pour la réunion du Congrès.

Le Daily Telegraph ajoute que les ambassades espèrent maintenant que la paix sera maintenue. On croit que le parti de la conciliation a pris le dessus généralement, même dans les conseils du sultan.

L'Allemagne à peine écoutée.

Le correspondant du Telegraph rapporte qu'on se méfie généralement de l'Allemagne. Le prince Bismarck, dont l'influence était naguère toute puissante, offre maintenant des conseils qui ne sont même pas écoutés.

ANGLETERRE.

Le budget supplémentaire pour l'armée.

Londres, 23—Le budget supplémentaire de l'armée pour les dépenses du corps expéditionnaire de l'Inde comprend $1,750,000.

Il faut ajouter à cela l'appropriation pour les frais de transport, faisant environ [illegible] 1,000,000.

FRANCE.

Deux invalidations.

Versailles, 23—La Chambre des Députés a invalidé l'élection de messieurs [illegible] et de Saint-Paul.

BERLIN.

L'opposition des Libéraux.

Berlin, 23.—La détermination bien arrêtée des libéraux nationaux, des libéraux avancés et des ultramontains de s'opposer au bill anti-socialiste, décide du sort définitif de cette mesure.

MEXIQUE.

Galveston, 23—Une dépêche spéciale de Rio Grande City au News annonce que le village de Reynosa a été capturé par des partisans de Lerdo qui ont imposé un impôt de huit mille piastres, et qui se sont ensuite retirés vers le Sud.

Emeute à Barcelone.

Papignan, 23—On rapporte qu'il y a eu une grande agitation populaire à Barcelone, mercredi. La populace et les troupes ont échangé des coup de feu.

WASHINGTON

Nouvelles générales.

Washington, 23.—La nomination de John H. Smyth, comme ministre à Libéria, a été confirmée.

Le Sénat a repoussé la nomination de John B. Frothingham, comme assistant-estimateur de marchandises du district de New York. Il y a eu de longs débats à propos de cette nomination et deux sénateurs seulement ont voté dans l'affirmative.

Les amendements du comité des allocations pour les trois branches du gouvernement, rétablissant certains salaire et refusant d'accepter la clause du bill qui abolit le quatrième et le cinquième auditeur de la Trésorerie.

Le comité de la Chambre sur la Poste a accepté le bill qui exige que les maîtres de postes, nommés par le Président et confirmés par le Sénat, fassent des rapports mensuels.

Le bill relatif au District de Colombie a occupé l'attention du Sénat pendant tout le reste de la séance.

Sénat.

M. Windom, du Minnesota, président du comité des allocations, a rapporté le bill pour les allocations concernant les départements législatif, judiciaire et exécutif, avec plusieurs amendements. M. Johnston, de la Virginie, a présenté un bill relatif à la Compagnie commerciale de West Point, Virginie. Référé au comité sur le commerce.

Chambre des Représentants.

Le comité sur les règlements a soumis une résolution, demandant que les amendements faits par le Sénat aux différents bills d'allocation soient référés au comité général de la Chambre. Cette résolution a donné lieu à de longs débats, certains membres déclarant que le but réel de la résolution était de renverser le vœu de la majorité et d'étouffer tout particulièrement le bill relatif au bill pour l'amélioration des rivières et des ports. La résolution a été finalement déposée sur le bureau.

Le bill des allocations pour l'armée a été pris ensuite en considération et a occupé exclusivement l'attention de la Chambre.

L'amendement de Mr Throckmorton, du Texas, fixant le chiffre de l'armée à vingt-cinq mille hommes, au lieu de vingt mille, a été adopté par une majorité de dix votes.

La délégation entière du Texas, à l'exception de M. Reagan, a voté avec les républicains unis.

L'amendement ayant été adopté au comité général, il faudra maintenant qu'il passe à la Chambre.

Le comité Démocratique National.

Le comité démocratique national s'est réuni aujourd'hui. Rien d'important n'a été décidé, les membres se bornant à échanger leurs vues. Le président du comité, l'honorable Fred. R. Prince, prépare une adresse au peuple des Etats-Unis.

Le comité national exécutif.

Le comité national exécutif du parti démocratique a eu une séance de deux heures pour discuter la situation politique. Il semble évident que toute tentative faite pour renverser le président Hayes serait désapprouvée.

Cependant, une résolution a été adoptée par le comité, déclarant qu'une enquête sur les fraudes électorales de 1876 doit être faite, afin de faire connaître la vérité et d'empêcher ainsi une répétition de fraudes semblables.

La convention démocratique de la Pennsylvanie.

Vittsburg, 23—La convention démocratique de l'Etat s'est réunie de nouveau à neuf heures; et, après le rapport du comité sur les sièges contestés, s'est organisée d'une manière permanente en élisant l'honorable Chas. R. Buckalew comme président.

Après quelques débats au sujet de l'ordre dans lequel les nominations seraient faites, le Président a décidé que l'on commencerait par le choix d'un candidat aux fonctions de gouverneur, mais qu'auparavant la parole serait accordée au président du comité sur les résolutions, Mr Wallace. Celui-ci a soumis ensuite le programme des démocrates de la Pennsylvanie, dont voici un aperçu:

Les démocrates de la Pennsylvanie déclarent à l'unanimité que le parti républicain est responsable de la détresse financière du pays et de la misère publique. Il a eu le contrôle du gouvernement et s'est servi de son pouvoir pour enrichir quelques hommes en appauvrissant la masse.

Son système financier a été favorable aux grands monopoles et la taxation a été inégale, certaines classes étant exemptées au détriment du plus grand nombre des contribuables. Si le parti républicain est resté au pouvoir, c'est grâce aux fraudes les plus éhontées, basées sur des [illegible]. Les lois qu'il a passées sont injustes et les mesures [illegible] sont immorales. Il a [illegible] la misère [illegible] conduite [illegible] de politique et [illegible] renverser ceux qui sont actuellement au pouvoir.

Pour ce qui est du système financier [illegible] les démocrates de la Pennsylvanie se déclarent opposés à la contraction des Legal Tenders.

Ils devraient, au contraire, être reçus pour les droits [illegible] dans le nouveau aussitôt reçus.

L'or, l'argent et les *Legal Tenders* devraient être au pair dans la circulation. Des relations trop intimes entre le gouvernement et les banques [illegible] par l'entremise des Banques Nationales, tendent à la centralisation et à la création des monopoles. En changeant le système il faudrait pourvoir à une sécurité égale pour le capital investi et pour le détenteur des billets.

La forme la plus convenable pour donner le crédit du gouvernement au système de papier-monnaie consisterait à émettre des billets de la Trésorerie, portant un intérêt limité, en échange des bons.

Le capital et le travail ont des droits égaux et une responsabilité égale devant la loi. Le commerce et l'industrie doivent être encouragés de façon à ce que la main d'œuvre puisse être équitablement rétribuée; mais de même que le capital ne doit pas être privilégié, il ne faut pas non plus que le travail prétende affirmer des droits supérieurs. Toute violence de la part du capital et du travail doit être promptement réprimée par la loi.

Le parti républicain par sa législation de 1872, en réduisant le tarif sur le charbon, d'une piastre à soixante-quinze [illegible] par tonneau et en réduisant dans la même proportion le tarif sur le fer, l'acier, la laine, les métaux, le papier, la verrerie, le cuir et sur les manufactures en général, a porté un coup fatal aux industries et à la main-d'œuvre de la Pennsylvanie.

Les terres publiques appartenant en commun à toutes les classes du peuple, ne doivent pas être vendues à des spéculateurs ou accordées à des compagnies de chemin de fer et à d'autres corporations, mais réservées pour les colons qui s'y établissent en réalité.

La dette publique devrait être payée dans le pays, et les bons qui représentent cette dette devraient être d'une dénomination assez limitée pour permettre aux masses de les prendre pour investir leurs épargnes.

Tout en étant d'avis que l'enquête relativement aux fraudes électorales doit être assez complète pour établir la vérité et pour dénoncer les criminels, les démocrates de la Pennsylvanie sont opposés à ce que le titre du Président, soit directement attaqué, parce qu'ils croient que ce serait établir un précédent dangereux pour nos institutions et que le résultat en serait nul.

Le programme a été adopté à l'unanimité.

La Convention a procédé alors au choix d'un candidat aux fonctions de gouverneur. Au troisième tour de scrutin, Andrew H. Dill, d'Union, a été élu par la majorité des voix.

Au premier tour de scrutin, H. R. Ross, de Montgomery, a été élu comme candidat aux fonctions de juge de la Cour Suprême de l'Etat.

La convention républicaine du Vermont.

Burlington, Vermont, 23—La convention républicaine de l'Etat a désigné le colonel Redfield Proctor comme candidat aux fonctions de gouverneur.

Violent orage dans le Colorado

Denver, Colorado, 23—Un violent orage a passé aujourd'hui sur les comtés de Douglas et d'El Paso. On croit qu'il a été encore plus violent sur le versant des Montagnes Rocheuses qui sépare les eaux des rivières Arkansas et Ploth.

La ville de Denver a été subitement inondée. Sept ponts ont été emportés et un grand nombre de propriétés ont été détruites.

Grâce à l'énergie montrée par le département des pompiers, l'inondation n'a fait d'autre victime à Denver, qu'un homme inconnu, dont le corps a été trouvé dans un wagon de fret.

Trois ponts de chemin de fer Kansas et Pacifique ont été enlevés et un convoi de dix-huit wagons de fret a été précipité dans la rivière Kiowa, tuant l'ingénieur, John A. Beker, et les deux chauffeurs, Frank Seldon et John Platt.

Marchés Etrangers.

Londres, 23 mai, midi.—Consols pour argent 96 9|16, sur accompte 96 5|8. Erie 12 7|8.

Liverpool, 23, midi.—Coton—calme. Middling Uplands 6 1|8d, Middling Orléans 6 5|8d, ventes 8000 balles; pour la spéculation et l'exportation 1000; recettes 13,100; coton américain 11,100.

A livrer 1|32d en hausse, uplands, pas au-dessous du low middling, livraison en mai et juin 6 1|32d, juillet et août 6 1|8d.

2 P. M—Middling Uplands 6 1|8d, Middling Orleans 6 5|16d, Low middling Uplands 5 13|16d, Good Ordinary Uplands 5 1|2d, Ordinary Uplands 5 1|4d. Uplands, Low Middling clause, livraison de juillet et août 6 3|16 à 6 1|8d, septembre et octobre 6 1|4d.

Paris, 23, 1:30 P. M.—Rentes 109f. 85c.

Liverpool, 23, 5 P. M.—Coton—Les ventes comprennent 1350 balles américaine. A livrer calme et ferme à la clôture. Uplands, pas au-dessous de Low Middling, livraison en mai et juin 6 1|32.

Paris, 23—Les espèces, à la Banque de France, ont augmenté de 1,070,000 francs.

Argent, Stocks, Etc.

New York, 23, midi—Stocks fermes; argent 3; or 100 3|4 à 100 7|8; change—long 4,84 3|4, court 4,87; bons d'Etat calmes; Gouvernements fortes et plus hauts.

New York, 23, après-midi—Argent facile à la clôture à 3, sterling ferme à la clôture à 4.84 3|4 à 4.85; or ferme à la clôture 100 3|4 à 100 7|8. Gouvernements forts et en hausse, nouveaux 5, 105 1|2, Bons des Etats, calmes et fermes.

Marchés américains.

New York, 23, midi—Coton nominal; ventes 1653; Uplands 11 1|16, Orléans 11 3|16.

A livrer calme et facile; mai 11.30 à 11.32, juin 11.34 à 11.37, juillet 11.43 à 11.46, août 11.46 à 11.47, septembre 11.08 à 11.11, octobre 10.86 à 10.89.

New York, 23, au soir—Coton, recettes nettes 188; brutes 191.

New York, 23, après-midi—Coton, calme à la clôture. Uplands 11 1|16, Orléans 11 3|16. Ventes 254 balles. Consolidé recettes nettes 14,583. Exportations pour la Grande-Bretagne 28,646; pour France 4,191, pour le Continent 2,384.

PASSES.

Port Eads, 23, soir—Temps calme.
Pas d'arrivages.
Parti: schooner August S. Day, pour Ruatan.
[Note.—Le navire de guerre des Etats-Unis, qui est arrivé hier soir de Vera Cruz, était le Swatara, capt. Barrett.]

Port Eads, 23, 6 P. M.—Arrivé: navires [illegible] du Hâvre, brick Bertha de Matanzas.
Parti: steamship Morgan City pour New York.

FLEUVE ET RIVIERES.

Shreveport, 23—Arrivé: Bonnie Lee, de N. Orléans. Départs: Texas et Assumption pour N. Orléans. Temps couvert et chaud. La rivière est tombée de un pouce.

Cincinnati, 23—La rivière a 19 pieds 4 pouces et baisse. Temps agréable et plus chaud. Arrivé: Mitchel de la Nlle Orléans.

St Louis, 23—Arrivé: Belle Shreveport de la Nlle Orléans. Le fleuve a 22 pieds 4 pouces et baisse. Temps couvert et très chaud.

Cairo, 23—Arrivé à midi; Donnally de la N. Orléans. Le fleuve a 31 pieds 3 pouce et monte. Temps agréable. Thermomètre 82.

Pittsburg, 23—La rivière a 5 pieds 5 pouces et baisse. Temps clair et agréable.

Evansville, 23—La rivière a 21 pieds 4|10 pouces et baisse. Temps clair et chaud. Montant: le Golden Crown à 7:30 P. M.

Louisville, 23—La rivière baisse. Il y a 9 pieds 8 pouces dans le canal. Temps clair et froid. Descendant: Sherlock de Cincinnati pour la N. Orléans.

Memphis, 23—Le fleuve a monté de 6 pouces, et a maintenant 21 pieds 9 pouces. Temps généralement clair. Maximum du thermomètre 87. Parti, Chas. Morgan, pour la Nlle-Orléans.

Vicksburg, 23—Temps clair et chaud. Thermomètre 82. Le fleuve a baissé de 7 pouces.
Montant: Colorado, Future City, Golden Rule. Arrivé: City of Vicksburg, Illinois.

Shreveport, 2—Temps clair et chaud. La rivière a baissé de 3 pouces.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 23 Mai 1878.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
18 Mai	$ 783,[illegible] 87	$72,734 63
20 Mai	974,785 40	[illegible],601 24
21 Mai	1,115,729 63	[illegible] 82
22 Mai	640,977 63	[illegible] 36
23 Mai	1,070,[illegible] 67	1[illegible] 73
Jusqu'ici cette semaine	$4,[illegible] 94	$454,[illegible] 79
Même temps la semaine der.	5,440,[illegible] 96	702,096 32
Total de la semaine dern.	6,[illegible] 04	906,797 37
Total de la semaine précédente	7,231,136 91	795,663 53

Le marché monétaire est resté calme, sans variations.

Rien de nouveau dans les actions.

Les consolidés de l'Etat et les bons à prime ont été plus faciles. Les premiers ont fermé à 75 3|4 à 76 contre 75 7|8 à 76 1|8, hier; les seconds, à 34 1|8 à 34 1|4.

Les bons consolidés de la ville ont encore été cotés à 39 1|2 à 40 1|2. Aucune vente de bons de la compagnie des Waterworks n'a été annoncée.

Les coupons (de la ville) à moitié payés ont été cotés à 34 1|2 à 35; le scrip de la ville à — à 35 celui de 1874, 34 à 34 3|4 celui de 1876, à 33 à 34 1|2 celui de 1877.

Nous continuons de coter les excellents billets de commerce à 7 à 8 pour cent par an, les Nos 1 à 9 à 10, les Nos 2 nominaux, les prêts reposant sur des garanties collatérales à 6 à 8, le papier hypothécaire Nos 1 à 9 1|2 à 10, le No 2 nominal.

L'or a ouvert à 100 7|8 à 101 1|8 contre 100 3/4 à New York, et fermé à 101 à 101 1|4 contre 100 7|8 à New York. Les transactions embrassent $24,000 dont $10,000 à 101, $1000 et $3000 à 101 1|8, $8000 à 101 1|8 à 101 1|4, $2000 à 101 1|4.

Les opérations de change étranger n'ont pas excédé 15,500 livres sterling, y compris 8000 connaissement, à 485 1|2, à 486 1|2, 4000 à 486 à 486 1|2, 2500 de banque à 489.

A la clôture les traites sterling étaient cotées à 485 1|2 à 486 1|2 le connaissement et le clear No. 1, — à 489 1|2 les traites des banques, — à 490 le taux des banques aux comptoirs. Les francs à 5.16 7|8 à 5.16 1|4 les traites du commerce.

Les ventes (annoncées) de change à vue, sur New-York, ont eu lieu à 1|8 à 3|16 pour cent de prime.

Les banques et les banquiers ont continué de tirer des chèques sur New-York, à 1|4 pour cent de prime. Le change du commerce, à vue, a d'abord été coté à 3|16 à 1|8.

Ventes du New Orleans Stock Exchange.
1er appel à 10 A. M.
$3,000 Premium Bonds 34 1|4
2me appel à 2 h. P. M.
8 actions du Factors & Traders Insurance Co $102 50
Ventes rapportées par des membres de l'Exchange.
Entre le 1er et le 2d appel.
$7,000 State Consols 76
Entre le 2d et le 3me appel.
265 actions de la Compagnie de Loterie de la Louisiane $70 25
$10,000 State Consols 76 1|4

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 23 mai 1878.

COTON.—Vendu aujourd'hui 2100 balles. Rien de changé dans nos cotes que nous jugeons inutile de reproduire.

Aujourd'hui, à midi, le middling était coté: à Galveston 10 5|8 c., à Mobile 10 5|8, à Savannah 10 1|2, à Charleston à 10 1|2, à Wilmington 10 1|4, à Norfolk 10 5|8, à Baltimore 10 3|4 à 10 7|8, à New-York 11 1|16, à Boston 11 1|2, à Memphis 10 5|8, à Augusta 10, à Philadelphie 11 1|4, à Cincinnati 10 3|4 et à St Louis 10 5|8.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

Stock en main le 1er septembre 1877 balles		21,566
Arrivé depuis le dernier état	497	
Précédemment	1,652,529	1,653,026
Total		1,674,594
Exporté aujourd.	3050	
Expédié précéd.	1,589,327	1,592,377
Stock sur place et à bord		82,217
Stock (même temps l'année dernière		152,734

Les exportations d'aujourd'hui étaient pour Brême.

Reçu depuis hier soir 249 balles.

SUCRE—Reçu ce matin 39 boucauts. Exporté 27 boucauts, 90 barils. Vendu 43 boucauts.

Les cotes sont les mêmes qu'hier.

MÉLASSE.—Reçu 90 barils. Exporté 337 barils.

Nous cotons:

	Par gallon.
Inférieur	16@18
Common	20@22 et 18@20
Fair	25@28
Prime	30@32
Strictly prime	36@38
Choice	40@42

FARINE.—Reçu ce matin 3361 barils. Exporté 553 barils. Vendu 786 barils aux prix suivants: low treble extra $6, choix treble $5,62 1|2 à $5,65, choix extra $5.75 à $6,15. Le stock en warehouse est réduit à 4000 barils.

Nous cotons: Common $3,00, fine $3,25, superfine $3,50, single extra $4, double extra $4,25 à $4,50, low treble extra $4,75, good treble extra $5,25 à 5,50, choix treble extra $5,50 à $6 75, choix extra $5,75 à $6, choix family et fancy $6 à $6,25.

VIANDES SALÉES SÈCHES.—Epaules loose 3 5|8 la livre; les packed 3 7|8, au détail épaules 4, clear rib sides 4 1|2, clear sides 4 3|4.

JAMBONS—Le choix sugar cured, est en demande. Nous cotons large 7 1|2 à 8, medium averagé 8 à 8 1|4, small 8 1|2 à 9c.

GRAISSE—En tierçons, packers 6 3|4 à 7 c.. Refined 7 1|2 à 7 3|4 c., en barillets packers 7 1|4 à 7 1|2c., refined 7 1|2 à 7 3|4, en baquets 7 1|4 à 7 1|2.

BACON—Epaules 4 3|8 à 4 1|2 c., clear rib sides 5 1|2; clear sides 5 3|4; au détail épaules 4 3|4, clear rib sides 5 3|4, clear sides 6.

BREAKFAST BACON—En petite demande à 7 1|2 et 8c la livre.

PORC.—Bon stock en main mais pas de demande. Le mess vaut nominalement $8,75 le baril, au détail $9 à $9,25.

Se vendent au job: Rump Pork 8,25 à 8,50 le baril; Pig Pork 10 le baril, 7,50 le demi-baril; Jowls 5 à 5,50 le baril, Ham sausages 5c la livre.

WHISKEY—Le rectifié vaut $1.03 à $1 05 le gallon, le nouveau Bourbon $1,55 à $1,75, le vieux $2,25 le gallon.

MAIS.—Reçu ce matin 2985 sacs. Exporté 1097 sacs. Les prix ont avancé de [illegible]. Vendu 1250 sacs, dont 250 jaune mêlé à 54c, 400 blanc à 54, 400 et 262 blanc, à 55, et 250 jaune à 55 le boisseau.

MAIS EN GRENIER—Exporté 30,009 boisseaux. On offre le mixed à livrer 45 1|2, le blanc 48 à 49 le boisseau.

AVOINE—Reçu 2339 sacs Exporté 143 sacs. Vendu 150 sacs Galena à 36 le boisseau.

SON.—Reçu 1849 sacs. Stock fort et demande limitée. Vendu 150 sacs à 80c les 100 livres.

FOIN—Il n'en est pas arrivé. Le demande est limitée aux qualités de choix. Vendu 300 balles dont 150 fancy Timothy, à $14, et 150 choix $15 le tonneau. Nous cotons: ordinaire à $9, fair à $10 et strictly prime à $11 le tonneau.

BLÉ.—On offre le blé de printemps à $1,16 le boisseau, le blé d'hiver à $1,20 le boisseau. Il n'y en a pas sur le marché et les ventes se font à livrer. Exporté 2186 boisseaux.

LAINE.—Le Burry vaut 8 à 10c. la livre, Lou. clear 19 à 20, clear lake 21 à 22. Vendu 7000 livres Clear Lake à 22 1|2c la livre.

MOUSSE.—Bonne demande pour les meilleures qualités. Nous cotons: mousse grise 1 c. à 1 1|2 c. la livre; mêlé 3 c. noire 3 1|2 à 4.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $3,50 la douzaine, les poulets $2,50 à $3, les canards 250 à $3, les oies $3 à 4, les dindes $12 à 14 la douzaine.

ŒUFS—Forts arrivages et marché calme. Nous cotons: Ceux de l'Ouest 9 à 11c., ceux de la Louisiane 10 à 12 la douzaine.

BEURRE—Nous cotons: New York Creamery fine 27 à —, Western do fine 25 à 27 cts, New York Dairy fine il n'y en a pas en ville, western dairy fine 20 à 22 et western dairy prime 16 à 17c, western dairy good 14c, western dairy fair 10 à 12c par livre.

POMMES DE TERRE—Celles de l'Ouest valent 75c à $1, les grosses de la Louisiane $2,25 à 2,50, les [illegible] $2,25 à 2,50.

CAFÉ.—Stock en premières mains 3,180 sacs en mains des marchands 2,000. Marché actif.

Nous cotons pour les cargaisons: Ordinaire 14 3|4 à 15c.. (or) la livre; fair 16 1|4 à 16 1|2; good 17 à 17 1|4; prime 17 3|4 à 18. Au détail, ordinaire 15 à 15 1|2c. or, fair 16 1|2 à 16 3|4; good 17 1|2 à 17 3|4; prime 18 à 18 1|4.

SEL—Stock considérable et demande modérée. Nous cotons Coarse 85 à 90c, fine 1,05 à 1,15 le sac. Livré au débarcadère de bateau ou dépôt de chemin de fer, il faut ajouter le charroi. Turks Island 85 à 90 le sac, table ou porches 1 3|4 à 7 selon la grosseur.

RIZ.—Reçu 244 barils. Exporté 25 barils.

Nous cotons:

	Par livre.
Clean No 2	4 1|2@4 3|4
Common	5 3|4@6—
Ordinaire	6 1|4@6 1|4
Good	6 1|2@6 1|2
Prime	6 1|2@6 3|4

Le marché est actif pour l'exportation et les prix ont avancé.

COW PEAS—Nous cotons le whippoorwill à $1,00 le boisseau, mixed $1,00 à 1,05, Clay $1,15 à $1,20 le boisseau.

PEAUX—Nous cotons: Country green 6 à 6 3|4, dry salted 9 à 9 1|2, dry flint 11 à 12c. Aux abattoirs les ventes se sont effectuées comme suit: Steer hides au-dessus de 85 livres, 7 1|2c., au-dessous de 70 à 84, 8c., en dessous 70, 7c., peaux de vaches 5 à 6c. la livre, kips 20 à 24 livres à 7 à 8c, kips 25 à 30 livres, à 6 à 7c., peaux de veaux, 75c. chaque; cire 24c. la livre, cornes 6c. pièce.

DOUVES EN CHENE—Les arrivages sont forts et la demande modérée. Les prix qui suivent sont les cotes pour les douves livrées aux navires: extra pipe, 60 pouces 165 à 170; extra pipe 56 pouces $130 à 140, light pipe 56 à 60 pouces $100 à 110; extra boucauts 48 pouces $110 à 125; extra claret $80 à 105. Les douves No 1, en chalands, $110 à 125; pour les inferior, les prix varient suivant leur qualité.

AVIS.

A TOUS ceux qui souffrent des erreurs et des égarements de la jeunesse, de faiblesse nerveuse, décrépitude prématurée, perte de la puissance virile, etc., j'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède précieux a été découvert par un missionnaire, dans l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe portant votre nom au Rév. JOSEPH T. INMAN, STATION D. BIBLE HOUSE, NEW YORK CITY.

30 nov—1 an

PRIX DES BESTIAUX.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, de choix, par lb brute	4 1|2@ c
do 1re qualité	3 3|4@4c
do 2e do	3 1|2@ c
do 3e do	—@ c
Bœufs du Texas, choix, par tête	$30 @$—
do 1re qualité	$25 @$—
do 2e do	$15 @$20
do 3e do	$10 @$12
Cochons, 1re qualité, par lb brute	3 1|2@4 1|2c
do 2e do	3 @—
do 3e do	— @—
Moutons, 1re qual., par tête	$ 4 00@$ —
do 2e do	$ 2 50@$ 3 00
do 3e do	$ 2 00@$ —
Vaches laitières, 1re qualité, par tête	$75 00@$90
Vaches laitières, 2me qualité, par tête	$40 00@$70
Vaches du Texas avec veaux	$— @$—
Veaux, 1re qual. par tête	$ 8 00@$ 9
do 2e "	$ 7 00@$ —
Veaux d'un an, 1re qualité, par tête	$11 00@$12
Veaux d'un an, 2e qualité, par tête	$9 00@$10

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 23 MAI 1878.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Amita, Bayle, Pensacola
Navire (ang) Mataura, Hanson, Brême
[illegible]

[illegible]

ARRIVÉS.

Canonnière des Etats-Unis Swatara, commandant Barrett Vera Cruz
Navire Northampton, Murphy, Bath, Me

BATEAUX A VAPEUR.

Belle, Comstock, du haut du fleuve
Wild Gazelle, Hamilton, du bas du fleuve
Bart Able, Sinnott, de Campte
John Porter, Mahan, de Pittsburg avec 9 barges
City of Alton Bixby, de St. Louis
Gov Allen, Brown, de Bayou Sara
Martha, [illegible], de Port Eads

EXPORTATIONS.

PENSACOLA—par steamship Amita—100 barils farine, 50 demi barils farine, 35 barils porc, 75 caisses savon, 45 barils whisky, 500 sacs maïs, 100 sacs avoine, 50 sacs son, 10 sacs café, 250 colis m'dises.

BREME—par navire Mataura—2910 merrains, 3050 balles coton, 151 boucauts tabac (tiges), 139 boucauts tabac (feuilles), 1 baril jambons, 47 colis m'dises.

REVEL—par barque Maron—26,464 [illegible]

MOBILE—par goelette Martha M—56 barils mélasse, 123 barils porc, 14 barils ris et divers

CORK—par barque Receive—2100 merrains, 6146 [illegible]

IMPORTATIONS.

HAVANE—par steamship Emily B Souder—17 balles tabac en feuilles, 20,000 cigares, 128 barils ananas, 1 baril légumes, $6000 en argent

Arrivages de Produits.

HAUT DU FLEUVE—par steamer Belle—31 barils mélasse, 6 sacs ris brut

BAS DU FLEUVE—par steamer Wild Gazelle—divers à ordre

CAMPTE—par steamer Bart Able—26 balles coton 341 sacs graines coton, 1002 merrains, 1 [illegible], 103 têtes bestiaux

PITTSBURG—par steamer John Porter—300 barils fire clay, 20,000 briques à feu, 40,000 [illegible] pour balles coton, 70,000 boisseaux charbon

ST LOUIS—par steamer City of Alton—160 balles coton, 73 boucauts tabac

BAYOU SARA—par steamer Gov Allen—30 balles coton, 10 boucauts sucre, 8 barils mélasse

PORT EADS—par steamer Martha—34 barils ris

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R. R.—102 balles coton, 5 boucauts sucre, 240 sacs graines coton

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—146 balles coton, 11 boucauts tabac

CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R. R.—109 balles coton

LISTE DE NAVIRES
En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Knickerbocker, Kemble ... parti 14 mai
Steamship New York, Quick ... parti 14 mai
Goélette A. [illegible], Jones ... partie 11 mai

BATH (Me)
Schooner Cyrus Hal Howes ... parti 14 mai
Goélette John H Kranz Pitcher ... partie 11 mai
Navire Northampton, Murphy ... parti 20 avril

LIVERPOOL.
Navire Portlaw, Anderson ... parti 9 avril
Barque [illegible] ... partie 28 mars

DUBLIN.
Navire Samaria, Patten ... parti 20 mars

WESTPORT.
Barque Tsar Dubrovacki, Turcinovich ... 9 mars

HAVRE.
Barque Bridgeport, Morgan ... partie 26 avril
Navire John Watt, Denton ... parti 10 avril
Navire Scioto, Mitchell ... parti 28 mars
Barque Hanne Helmer, Nielsen ... parti 3 mars
Navire Union, Greenleaf ... parti 4 mars

ROUEN.
Barque New Brunswick, Stevens ... exp. 8 avril

NANTES.
Barque Elisa, Gaz ... partie 13 mars

ROTTERDAM.
Barque Imperador, Jesson ... exp. 6 avril

MALAGA.
Barque Grant, [illegible] ... partie 8 mars

CADIZ.
Goélette John Proctor, Dunn ... partie 20 mar

GÊNES.
Barque Louisiana, Gandolfi ... expédié 16 av

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1 Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2 Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3 L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4 La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5 Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6 Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7 La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8 Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9 Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10 Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11 Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. Tujague, O. Carrière,
Mercier, S. Martin, D. M. P.,
Félix Limet, Alfred Mercier,
Raoul Jumonville,

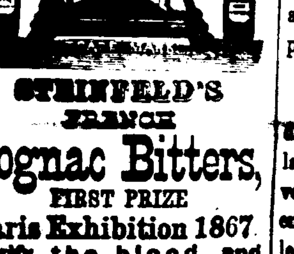

STEINFELD'S FRENCH

Cognac Bitters,

FIRST PRIZE

Paris Exhibition 1867.

Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Billious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus,* and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex. Thousands of Testimonials can be seen at the office of H. JACOBSON, Sole Proprietor, 44 & 46 Water Street, N Y

Argentez vous-même

[illegible] BLEU D'ARGENT PUR [illegible]

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

ET

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$5 00
Six mois	3 00
Trois mois	1 25

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro ... 10 cents.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73.